

# Niger



## chiffres clés

- Superficie en milliers de km<sup>2</sup> : 1 267
- Population en milliers (2006) : 14 426
- PIB par habitant, valorisation dollars PPA (2006) : 750
- Espérance de vie (2006) : 41.8
- Taux d'analphabétisme (2006) : 71.3

# Niger

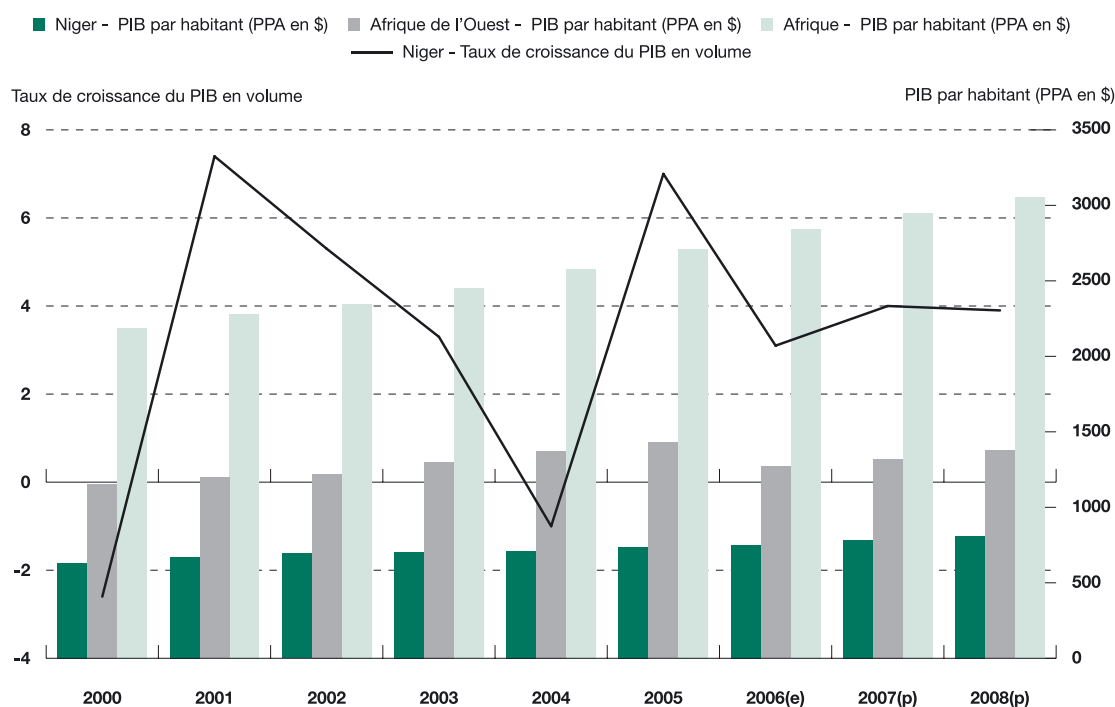


LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE, qui avait atteint 7.1 pour cent en 2005, a décéléré à 3 pour cent en 2006. La forte performance de 2005 témoignait d'un rebond de l'activité économique après le recul de 0.6 pour cent enregistré en 2004, et s'explique principalement par le haut niveau de pluviométrie observé en 2005, lequel a permis une récolte céréalière satisfaisante mais moins abondante qu'initialement prévu. La tenue des jeux de la francophonie, à Niamey, en décembre 2005, s'est accompagnée d'une reprise des activités de construction et d'une progression des activités secondaires. Les prévisions de croissance de 4 pour cent pour 2007 et 2008 ne sont guère optimistes, puisqu'elles représentent

tout juste 1 point d'augmentation du PIB par habitant. Comparativement à 2005, où diverses manifestations de rue avaient eu lieu pour protester contre la pénurie de nourriture et réclamer la distribution gratuite de produits alimentaires, 2006 a été plutôt paisible. Une croissance plus forte reposerait sur une plus forte progression du secteur primaire, d'abord des cultures vivrières, mais aussi des cultures de rente dans le cadre d'un recours accru à l'irrigation.

**Face à des perspectives limitées, les investisseurs nationaux et étrangers hésitent, même si la reprise de la demande mondiale d'uranium est un signal positif.**

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume et PIB par habitant (dollars PPA à prix courants)



Source : Données de l'Institut national de la statistique et du FMI ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

<http://dx.doi.org/10.1787/854214528125>

## Développements économiques récents

L'agriculture continue d'occuper une place prépondérante au sein de l'économie nigérienne alors que la superficie totale cultivable représente moins de 12 pour cent du territoire. Les pratiques culturales, caractérisées par leur faible intensité, restent majoritairement manuelles et s'inscrivent dans le cadre d'exploitations familiales de petite taille, tournées presque exclusivement vers l'autosubsistance et utilisant des techniques encore très traditionnelles. La quasi-totalité des terres cultivées est occupée par les cultures pluviales, principalement le mil, le sorgho et le niébé et, dans une moindre mesure, le manioc. La majeure partie de la production, 85 pour cent, est autoconsommée. L'arachide et le coton, qui étaient autrefois d'importantes cultures d'exportation, ne contribuent plus que marginalement à l'économie. Le caractère aléatoire des pluies, dont l'agriculture nigérienne demeure largement tributaire, la persistance de la sécheresse et la pauvreté des sols sont autant de facteurs limitant la productivité agricole. Le mil, céréale la plus résistante à la sécheresse, représente près de deux tiers de la production agricole totale.

L'année 2005 a été marquée par une grave crise alimentaire, déclenchée par une sécheresse particulièrement sévère et des invasions acridiennes qui ont réduit les résultats de la campagne agricole 2004 et rendu particulièrement difficile la période traditionnelle de soudure à l'été 2005. Le recul de plus de 14 pour cent de la production céréalière au cours de la campagne 2004/05 a entraîné un déficit céréalier d'un peu plus de 220 000 tonnes, provoquant une situation de famine dont plus de trois millions de Nigériens ont souffert. À cette crise céréalière se sont ajoutées la raréfaction des pâturages, qui a décimé une partie importante du cheptel dans les zones nord, et une forte baisse des revenus du monde rural. Une aide alimentaire d'urgence principalement dirigée vers les groupes de population jugés particulièrement vulnérables a été mise en place. En 2006 toutefois, la saison des pluies qui a démarré en retard a été particulièrement favorable aux récoltes dans ce pays, en particulier dans le sud. Le bon approvisionnement des marchés locaux en céréales a

contribué à la baisse des prix. Après une contraction de 23.7 pour cent en 2004/05, la production vivrière au Niger devrait augmenter de 37.2 pour cent au terme de la campagne 2005/06 pour s'établir à 3 741 200 tonnes. Enfin, on estimait que la production de coton-graine allait augmenter de 4.1 pour cent pour atteindre 10 400 tonnes.

L'élevage constitue la deuxième filière d'exportation (après l'uranium). Cette activité traditionnelle, soumise à une exploitation extensive liée au nomadisme, souffre d'un déficit de professionnalisation et, faute d'accès aux produits vétérinaires, d'une quasi-absence de suivi sanitaire du bétail. Les activités de transformation restent embryonnaires en raison de l'insuffisance des infrastructures (véhicules de transport, abattoirs équipés de chambres froides). Le bétail est donc exporté principalement sur pied, notamment vers le Nigeria, qui constitue un marché facile d'accès et aux besoins considérables, la Libye et les pays du Maghreb.

Pays minier par excellence, le Niger regorge de gisements : uranium et charbon dans la partie nord, fer, phosphate et or dans sa partie ouest. La production aurifère a commencé en 2004, mais sa contribution à l'économie reste modeste. Le pays dispose également de ressources en hydrocarbures mais leur exploitation n'est envisageable qu'à moyen terme. En juin 2005, le Niger et l'Algérie ont signé un contrat de prospection pétrolière sur 12 ans pour le site de Kafra, près d'Agadez, dans le nord du pays.

L'extraction d'uranium a diminué de 8.6 pour cent en 2005 pour revenir à 3 millions de tonnes. La Cominak (Compagnie minière d'Akouta) assure les deux tiers de la production en moyenne. Le Niger a accordé à trois entreprises chinoises dirigées par la Compagnie nationale d'uranium chinoise une licence de prospection d'uranium – Téguidda (1 953 km<sup>2</sup> de concession) et Madaouela (1 872 km<sup>2</sup>) dans le département d'Agadez. Depuis plusieurs années, l'industrie nigérienne de l'uranium est dominée par une société française, la Compagnie générale des matières nucléaires (Cogema), mais depuis mai 2006 le gouvernement cherche à faire intervenir des sociétés canadiennes dans l'exploitation de l'uranium. Troisième

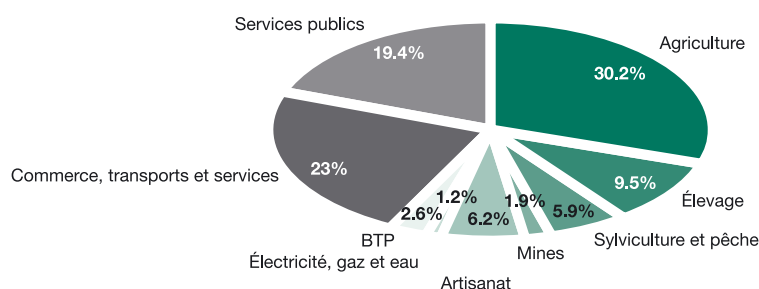
producteur mondial d'uranium après le Canada et l'Australie, le Niger exporte la quasi-totalité de sa production vers la France et le Japon. Le secteur de l'uranium connaît de profondes transformations liées à la restructuration en cours au sein du groupe Areva, au regain de la filière nucléaire et à la recherche active de nouveaux gisements. En prévision de l'épuisement de sa mine à ciel ouvert de Tamou, la Société des mines de l'Air (Somaïr) a commencé à développer la mine Artois. En 2004, afin d'encourager l'exploitation du potentiel minier du pays, le gouvernement a octroyé de nouveaux permis à des sociétés canadiennes et chinoises pour l'exploitation des ressources en or (93 tonnes de réserves) et en charbon (50 millions de tonnes de réserves). Pour la principale mine d'or actuellement en exploitation, celle de Samira, la production annuelle escomptée est d'environ 20 tonnes sur les cinq prochaines années. La Société des mines du Liptako intervient sur ce site dans le cadre d'un partenariat avec les sociétés canadiennes Semafo et Etruscan, qui détiennent 80 pour cent du capital, le reste étant réparti entre l'État nigérien et des opérateurs privés. Le sous-sol nigérien recèle bien d'autres ressources, exploitées comme le charbon, ou en attente d'exploitation comme les gisements de phosphate de la région de l'Ader ou les réserves pétrolières et gazières de la région de l'Agadez, près du lac Tchad. Le gouvernement souhaitant améliorer la contribution du secteur minier à l'économie nationale et aux finances publiques, l'ordonnance 93-16 du 2 mars 1993 portant loi minière a été modifiée par la loi n° 2006-026 du 9 août 2006 fixant de nouvelles modalités d'application de la loi minière. Les principales caractéristiques des modifications portent entre autres sur *i)* l'affirmation

du principe de l'établissement d'une convention pour chaque permis de recherche et *ii)* l'institution du découpage en périmètres et en parcelles par l'administration des mines, tant pour le permis de recherche que pour l'autorisation d'exploitation artisanale.

Le secteur industriel reste peu développé et concentré sur quelques branches (agro-alimentaire, textile, bâtiment et travaux publics). Le faible nombre d'entreprises de taille significative explique qu'une grande partie des besoins des populations soit couverte par les importations, qui proviennent pour l'essentiel du Nigeria, avec lequel le Niger a une frontière commune de 1 500 kilomètres. La plupart des entreprises relèvent du secteur informel dont la très difficile fiscalisation pose un problème permanent, aussi bien pour les entreprises travaillant dans le secteur formel que pour les finances publiques. Au Niger, l'indice de la production industrielle s'est accru de 13.2 pour cent sur les sept premiers mois de l'année 2006, comparativement à la période correspondante de l'année 2005. Ce résultat reflète la bonne tenue des industries manufacturières et des industries extractives, dont la production a augmenté de respectivement 15.5 pour cent et 22.8 pour cent. L'évolution des industries manufacturières est liée à l'activité de la branche des produits alimentaires et boissons, en progression de 84.2 pour cent.

Tous les secteurs ont participé à la croissance en 2006, la contribution respective des secteurs primaire, secondaire et tertiaire s'établissant à 0.4 point, 0.5 point et 2.6 points de pourcentage.

Figure 2 - Ventilation sectorielle du PIB en 2005 (en pourcentage)



Source : Données de l'Institut national de la statistique.

<http://dx.doi.org/10.1787/777602034270>

Tableau 1 - Composantes de la demande

|                                   | 1998                                       | 2005         | 2006(e)                                 | 2007(p)    | 2008(p)    |
|-----------------------------------|--|--------------|---|------------|------------|
|                                   | En pourcentage du PIB<br>(à prix courants) |              | Pourcentages de variation,<br>en volume |            |            |
| <b>Formation brute de capital</b> | <b>17.6</b>                                | <b>18.9</b>  | <b>7.2</b>                              | <b>6.1</b> | <b>6.1</b> |
| Publique                          | 4.0  | 5.3          | 5.0                                     | 3.6        | 3.6        |
| Privée                            | 13.6                                       | 13.5         | 8.0                                     | 7.0        | 7.0        |
| <b>Consommation finale</b>        | <b>91.9</b>                                | <b>92.7</b>  | <b>3.5</b>                              | <b>4.2</b> | <b>4.0</b> |
| Publique                          | 18.5                                       | 15.0         | 7.5                                     | 5.2        | 2.6        |
| Privée                            | 73.4                                       | 77.7         | 2.8                                     | 4.0        | 4.3        |
| <b>Solde extérieur</b>            | <b>-9.5</b>                                | <b>-11.6</b> |   |            |            |
| Exportations                      | 18.7                                       | 20.9         | 2.5                                     | 2.4        | 2.6        |
| Importations                      | -28.1                                      | -32.5        | 6.7                                     | 5.3        | 4.9        |

Source : Données de l'Institut national de la statistique ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

<http://dx.doi.org/10.1787/628786415026>

Sur le front de la demande, la croissance économique a été nourrie par une progression de 7.2 pour cent de l'investissement enregistrée en 2006, laquelle fait suite à une augmentation de 22.7 pour cent observée en 2005 à la faveur d'une amélioration des échanges extérieurs. Le dynamisme de l'investissement en 2005 s'explique par l'augmentation de 25.7 pour cent de l'investissement du secteur public liée à la forte progression des investissements sur fonds extérieurs attendus, et par un « programme spécial » de la présidence de la République. La hausse de 5.5 pour cent de l'investissement privé pourrait être imputable aux travaux des 5<sup>e</sup> jeux de la francophonie, à l'extension du réseau routier et électrique et aux activités de construction des ménages. Concernant les échanges extérieurs, les dernières estimations pointent vers une augmentation en volume de 6.7 pour cent des importations et de 2.5 pour cent des exportations en 2006, inférieure aux 7.8 pour cent enregistrés en 2005. En outre, les sources de croissance de l'économie nigérienne sont extrêmement limitées et les investisseurs potentiels nationaux comme étrangers font preuve d'attentisme, même si la reprise de la demande mondiale d'uranium constitue un élément positif.

## Politique macro-économique

### Politique budgétaire

L'année 2005 a été marquée par une détérioration des principaux soldes budgétaires, moins forte cependant

qu'en 2004. Le solde global négatif de 2005 (base engagements, hors dons) a été de -1.8 pour cent du PIB contre -3.5 pour cent du PIB en 2004. La situation des finances publiques ferait ressortir en 2006 une détérioration du solde global, base engagements, hors dons, par rapport à celui atteint en juin 2005. En effet, celui-ci est ressorti à 55.5 milliards de francs CFA à fin juin 2006 contre 59.5 milliards de francs CFA à la même période en 2005. Cette situation est consécutive à la baisse des recettes totales qui passent de 17.1 pour cent à 15.3 pour cent et à l'augmentation des dépenses totales, qui passent de 18.9 pour cent à 19.3 pour cent. Le solde global (base engagements, hors dons) enregistrerait une détérioration en 2006 par rapport à 2005. Cette détérioration devrait se poursuivre en 2007 et s'amenuiser en 2008.

L'assainissement des finances publiques devrait être renforcé en rationalisant les dépenses et en améliorant le recouvrement des recettes. L'élargissement de la base taxable devrait en particulier demeurer une priorité. Le budget général 2007 de l'État nigérien est à l'équilibre, à 498.4 milliards de francs CFA, en augmentation de 9.08 pour cent par rapport à 2006. Les recettes internes sont en hausse de 2.87 pour cent et les dépenses d'investissement augmentent de 11.11 pour cent par rapport aux prévisions de 2006. Dans l'ensemble, la politique budgétaire retenue au titre de la loi de finances 2007 est une suite logique à l'ambitieuse option prise à travers le budget 2006 en faveur d'une mobilisation

Tableau 2 - Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

|   | 1998        | 2003        | 2004        | 2005        | 2006(e)     | 2007(p)     | 2008(p)     |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Recettes totales et dons<sup>a</sup></b>         | <b>15.2</b> | <b>15.8</b> | <b>17.9</b> | <b>17.1</b> | <b>15.3</b> | <b>14.7</b> | <b>15.1</b> |
| Recettes fiscales                                   | 8.3         | 10.3        | 11.4        | 10.7        | 10.8        | 10.7        | 10.7        |
| Dons  | 5.6         | 5.2         | 6.1         | 6.0         | 4.1         | 3.6         | 3.9         |
| <b>Dépenses totales (et prêts nets)<sup>a</sup></b> | <b>18.2</b> | <b>18.7</b> | <b>21.5</b> | <b>18.9</b> | <b>19.3</b> | <b>19.1</b> | <b>18.8</b> |
| Dépenses courantes                                  | 12.2        | 10.8        | 11.6        | 9.8         | 10.1        | 10.1        | 9.9         |
| <i>Sans les intérêts</i>                            | <i>10.6</i> | <i>9.6</i>  | <i>11.0</i> | <i>9.2</i>  | <i>9.8</i>  | <i>9.8</i>  | <i>9.5</i>  |
| Salaires  | 3.9         | 3.9         | 4.0         | 3.7         | 3.6         | 3.5         | 3.4         |
| Paiements d'intérêts                                | 1.6         | 1.2         | 0.6         | 0.6         | 0.3         | 0.3         | 0.4         |
| Dépenses en capital                                 | 6.0         | 7.8         | 9.8         | 9.1         | 9.3         | 9.0         | 8.9         |
| <b>Solde primaire</b>                               | <b>-1.3</b> | <b>-1.7</b> | <b>-3.0</b> | <b>-1.2</b> | <b>-3.7</b> | <b>-4.1</b> | <b>-3.4</b> |
| <b>Solde global</b>                                 | <b>-3.0</b> | <b>-2.9</b> | <b>-3.5</b> | <b>-1.8</b> | <b>-4.0</b> | <b>-4.4</b> | <b>-3.8</b> |

a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données de l'Institut national de la statistique ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

<http://dx.doi.org/10.1787/733040132812>

accrue des ressources internes, des dépenses publiques et de la poursuite de la mise en œuvre d'importants programmes de développement sur les ressources propres en vue d'améliorer les conditions de vie des populations. Plus spécifiquement, afin d'atteindre les objectifs de recettes internes 2007, certaines mesures fiscales nouvelles sont proposées dans le cadre de la stratégie de mobilisation des ressources internes adoptée par le ministère de l'Économie et des Finances en concertation avec les partenaires du développement. Ces mesures consistent notamment à instituer une taxe à l'embarquement sur le transport aérien, à augmenter les quantités de vignettes pour les véhicules non affectés au transport public et à relever le timbre-quittance qui passe de 100 à 150 francs CFA.

Les objectifs du Programme pluriannuel de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité (2006-2008) en matière de recettes budgétaires consistent notamment à accroître les ressources internes en renforçant les moyens des structures de recouvrement, en élargissant l'assiette fiscale et en réduisant le champ des exonérations. À cette fin, un certain nombre de mesures fiscales additionnelles et de mesures administratives sont prévues. Il s'agit entre autres *i)* de l'institution de la taxe forfaitaire sur le transit et/ou la réexportation des tabacs et cigarettes, *ii)* de l'institution de l'impôt forfaitaire sur le droit de propriété foncière assis sur les immeubles situés dans les communes et *iii)* de l'amélioration du recouvrement des impôts et taxes

grâce à des contrôles plus stricts. L'État a déjà émis des titres à hauteur de 15 milliards de francs CFA en novembre 2005. Sur ces émissions, l'État a en recours au secteur non bancaire (système bancaire extérieur au Niger) pour un montant de 12.5 milliards de francs CFA.

En matière de dépenses publiques, l'objectif est d'orienter celles-ci au profit des secteurs prioritaires de la stratégie de réduction de la pauvreté (infrastructures, éducation, santé, développement rural), tout en veillant à la compatibilité des dépenses totales avec les ressources budgétaires. Il est à noter que se référant au Protocole d'accord signé le 16 septembre 2005 avec les centrales syndicales nigériennes, le gouvernement s'était engagé à recruter 2 000 agents pour le compte de l'État à partir de 2006. Mais au préalable, le gouvernement a procédé à une vérification de ses effectifs, ce qui lui a permis de se rendre compte qu'y figuraient des fonctionnaires fictifs, voire décédés, et toujours payés, des salaires et indemnités non dus étant régulièrement virés sur leur compte bancaire. Les seules économies réalisées sur ces paiements irréguliers ont permis à l'État de recruter 3 000 agents et non 2 000.

### Politique monétaire

La politique monétaire et la politique de crédit sont conduites au niveau régional par la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO), dont les missions principales sont de préserver la parité entre le



franc CFA et l'euro et de contrôler l'inflation. Les politiques monétaires pratiquées dans la zone sont donc rigoureuses, à l'image de celle de la BCE (Banque centrale européenne), avec un niveau approprié de réserves de change. La seule différence est que dans sa politique monétaire, la BCEAO tient compte de la situation économique de ses pays membres. En effet, elle reste attentive à l'évolution prévisible de leur situation économique et financière, en particulier à l'impact des cours du pétrole sur les prix intérieurs, au déroulement des campagnes agricoles, à la tendance des crédits à l'économie et à la situation de liquidité.

Au Niger, les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires s'établissaient à 122.6 milliards de francs CFA à fin juin 2006 contre 114.2 milliards à fin mai 2006, soit une hausse de 8.4 milliards de francs CFA liée à celle de 11.5 milliards de francs CFA des avoirs de la Banque centrale, en partie compensée par une baisse de 3.1 milliards de francs CFA de ceux des banques. D'une année à l'autre, les avoirs extérieurs nets se sont accrus de 83.9 milliards de francs CFA. L'encours du crédit intérieur s'est situé à 168.5 milliards de francs CFA en juin 2006 contre 170.6 milliards de francs CFA en mai 2006, soit une diminution de 2.1 milliards de francs CFA ou 1.2 pour cent. La position nette du gouvernement s'est améliorée de 0.1 milliard de francs CFA. Les crédits à l'économie ont enregistré une baisse de 2 milliards de francs CFA pour s'établir à 145 milliards en 2006. Par rapport à juin 2005, ils se sont accrus de 33.8 milliards de francs CFA ou 30.4 pour cent. La masse monétaire s'est établie à 277.1 milliards de francs CFA en juin 2006 contre 269.4 milliards un mois plus tôt, soit une hausse de 7.7 milliards ou 2.9 pour cent. En glissement annuel, la liquidité globale a augmenté de 49.6 milliards de francs CFA, soit 21.8 pour cent.

L'objectif consistera à poursuivre la mise en œuvre de la politique monétaire communautaire prudente compatible avec les objectifs de relance de l'activité économique et de stabilité des prix. Pour accompagner cette politique, l'État se désengagera progressivement du secteur bancaire, ce qui permettrait au secteur privé d'accéder de manière adéquate aux ressources afin de financer les investissements.

Le taux d'inflation s'est établi en moyenne à 2.3 pour cent à fin 2006, contre 6.9 pour cent fin 2005. Une détente des prix est attendue sur les marchés céréaliers grâce aux importations en provenance du Nigeria et à la mise à la consommation des stocks constitués à la fin de campagne 2005. Sur cette base, le taux d'inflation devrait ressortir en moyenne à 1.4 pour cent en 2006. Ce taux nettement inférieur au plafond communautaire (3 pour cent fixé par l'Union économique et monétaire ouest-africaine, UEMOA) devrait être maintenu si l'État continue de veiller à un approvisionnement régulier des marchés en produits de consommation courante, à la constitution régulière de stocks de sécurité alimentaire, le tout aidé par une politique monétaire prudente de la Banque centrale.

### *Position extérieure*

Les exportations du Niger sont dominées par les produits de l'uranium et les produits agropastoraux. Ces produits sont tributaires des fluctuations des cours sur les marchés mondiaux et de la pluviométrie. Outre ces principaux produits d'exportation, il faudra désormais compter avec la production industrielle de l'or depuis 2005 dont l'exportation a débuté en début d'année. Au niveau des importations, la structure montre une prépondérance des achats alimentaires, qui témoigne de l'absence d'autosuffisance alimentaire du pays.

Ces deux dernières années, les échanges ont connu une forte progression en volume comme en valeur. Après une détérioration des termes de l'échange en 2004, la situation s'est stabilisée en 2005, la revalorisation des prix de l'uranium ayant compensé l'augmentation des cours du pétrole. La situation enclavée du Niger entraîne des frais de transport très élevés, qui contribuent à creuser le déficit des paiements courants : celui-ci s'établissait en 2005 à 10.1 pour cent du PIB (hors transferts officiels) et à 7.8 pour cent (en incluant ces transferts).

L'uranium, que le Niger exporte depuis plusieurs décennies, demeure le premier produit d'exportation du pays : la progression enregistrée en 2004 concerne les volumes alors que celle observée en 2005 est liée à la revalorisation du prix de vente (de 21 000 à 23 100 francs



Tableau 3 - Comptes courants (pourcentage du PIB)

|                                   | 1998        | 2003        | 2004        | 2005        | 2006(e)     | 2007(p)     | 2008(p)     |
|-----------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Balance commerciale               | -3.0        | -5.3        | -5.5        | -8.0        | -6.4        | -4.9        | -4.3        |
| Exportations de biens (f.o.b.)    | 16.9        | 13.2        | 15.7        | 15.5        | 17.9        | 18.5        | 19.1        |
| Importations de biens (f.o.b.)    | 19.9        | 18.5        | 21.2        | 23.5        | 24.3        | 23.5        | 23.4        |
| Services                          | -5.9        | -5.2        | -6.1        | -6.0        | -5.6        | -4.7        | -5.5        |
| Revenus des facteurs              | -1.2        | -0.5        | -0.5        | -0.4        | -0.4        | -0.3        | -0.2        |
| Transferts courants               | 2.9         | 4.0         | 4.6         | 6.7         | 6.2         | 4.7         | 2.6         |
| <b>Solde des comptes courants</b> | <b>-7.2</b> | <b>-7.0</b> | <b>-7.5</b> | <b>-7.8</b> | <b>-6.2</b> | <b>-5.2</b> | <b>-7.4</b> |

Source : Données de la Banque centrale ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

<http://dx.doi.org/10.1787/771456404076>

CFA le kg). Les exportations d'uranium, qui représentaient 30 pour cent de la valeur totale des exportations en 2005, pourraient croître en 2006-07 car les compagnies minières tirent avantage de la hausse des prix sur le marché international pour vendre les stocks et le surplus de la production. Plus récemment, le pays a commencé à exporter de l'or. Les exportations d'or encore confidentielles en 2003, se sont élevées à 33.5 milliards de francs CFA. Selon les projections du FMI, elles pourraient stimuler les recettes d'exportation à hauteur de 35 milliards de francs CFA en 2006 et 2007. Les autres produits exportés sont constitués des cultures de rente (haricot vert, souchet, coton, sésame, huile d'arachide, gomme arabique...), des produits piscicoles ainsi que des réexportations. La France apparaît largement en tête des clients du Niger. En effet, la quasi-totalité des exportations d'uranium a été affectée à la France alors que l'Espagne et le Japon, autres pays destinataires de l'uranium produit par les filiales locales d'Areva, n'enregistrent pas de flux en 2005.

Pour la période 2006-08, la politique du gouvernement consistera à promouvoir les exportations de tous les produits pour lesquels le Niger dispose de réels avantages comparatifs. Pour ce faire, la politique de sensibilisation et d'incitation à la diversification, à l'augmentation et à l'amélioration de la production nationale sera poursuivie, notamment par l'intermédiaire du ministère chargé du Commerce extérieur, de la Chambre du commerce. Ces mesures devraient permettre entre autres *i)* de porter la progression annuelle moyenne des exportations à 5.2 pour cent sur la période 2006-08, *ii)* de limiter l'augmentation annuelle moyenne des importations à 2.5 pour cent, *iii)* de réduire ainsi

progressivement le déficit du compte courant de la balance des paiements, dons compris, à 6.2 pour cent du PIB en 2006 et à 5.2 pour cent en 2007. Pour l'année 2008, le déficit est estimé à 7.4 pour cent.

Concernant les importations, le Niger demeure très dépendant de l'extérieur pour son approvisionnement en produits alimentaires de base, en énergie et en produits industriels. L'évolution récente des importations nigériennes est marquée par l'augmentation du coût des approvisionnements pétroliers et des achats de céréales liés aux problèmes nutritionnels du pays.

En deux ans, de 2003 à 2005, la facture pétrolière du Niger s'est alourdie de 166 pour cent alors que les volumes n'ont pas progressé. Pour les céréales et sur la même période, la valeur des achats a triplé pour un doublement des volumes (de 200 000 à 400 000 tonnes) : en 2005, le Niger a acheté 285 000 tonnes de riz pour un montant de 47.8 milliards de francs CFA. En revanche, malgré une reprise de 10 pour cent en valeur en 2005, les achats d'autres biens de consommation sont en repli par rapport à leur niveau de 2003 : les produits alimentaires de base tels que les huiles et les graisses, les produits laitiers, la farine et le sucre constituent les achats les plus importants. Les produits manufacturés n'occupent qu'une place modeste. Après avoir sensiblement progressé entre 2003 et 2004, les importations de biens d'équipement ont peu évolué en 2005. La France reste le premier fournisseur du Niger avec une part de marché stable représentant environ le sixième des achats nigériens à l'étranger ; en 2005, la Côte d'Ivoire reprend

la deuxième place (avec une part de marché de 10 pour cent) cédée aux États-Unis l'année précédente, tandis que le Nigeria occupe le troisième rang avec une part de marché apparente de 6.3 pour cent ; toutefois, ce pourcentage ne tient pas compte des marchandises entrées sur le territoire sans contrôle douanier. Avec l'augmentation des besoins céréaliers, plusieurs pays asiatiques se classent parmi les principaux fournisseurs du Niger. Les importations ont augmenté en 2006 et devraient également progresser en 2007 en raison de l'accroissement de la demande de biens d'équipement et de biens intermédiaires pour les projets d'infrastructures. Le coût des importations, qui représentait 15 pour cent de la valeur des exportations en 2005, a augmenté en 2006 dans le sillage de la hausse des cours du pétrole.

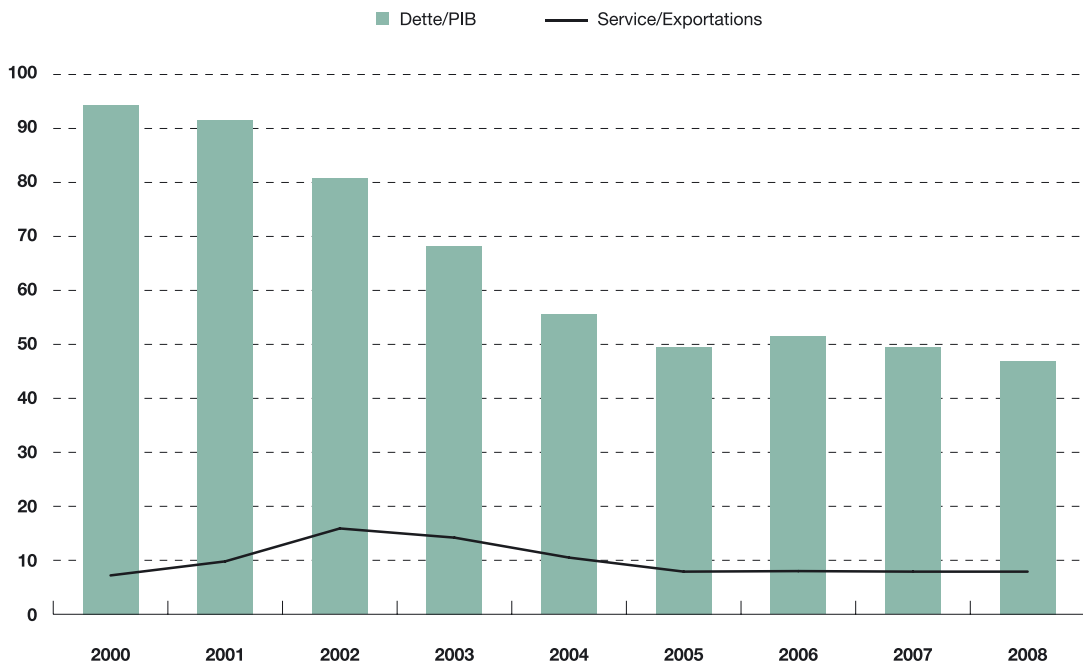
Le compte courant devrait bénéficier de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) et voir son solde négatif graduellement diminuer. Les transferts courants, stimulés par l'assistance étrangère après la

crise alimentaire de 2005, pourraient connaître un recul en 2007-08, tout en restant en fort surplus.

L'ouverture du Niger transparaît dans la recherche de coopérations aussi bien économiques et commerciales que militaires avec les pays voisins. Le Niger est membre de l'UEMOA, de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (Cedeao) et du Conseil de l'entente. Il fait également partie de l'Autorité du Liptako-Gourma (créée en 1971, regroupant le Burkina Faso, le Mali et le Niger en vue de mettre les ressources de cette région en valeur et d'y promouvoir l'activité), de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) et de la Commission du bassin du lac Tchad.

Après l'expiration, en juin 2004, de l'accord de 76 millions de dollars conclu en décembre 2000 au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC), le conseil d'administration du FMI a approuvé le 31 janvier 2005 un nouveau programme triennal couvrant la période 2005-07

Figure 3 - Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations (en pourcentage)



Source : FMI.

<http://dx.doi.org/10.1787/464788286460>

pour un montant de 9.4 millions de dollars dans le cadre d'une nouvelle FRPC. Au terme de la première revue, et pour permettre au pays de faire face à la crise alimentaire, le FMI a porté le montant du programme à 37.5 millions de dollars en novembre 2005 et procédé à un décaissement immédiat de 15.4 millions de dollars. À la suite de la mission du FMI de mars 2006, le Conseil d'administration a approuvé la deuxième revue de la FRPC et le décaissement de la deuxième tranche de 8.6 millions de dollars. L'aide totale annuelle de la Banque mondiale est de l'ordre de 70 à 80 millions de dollars, se répartissant entre l'aide budgétaire et le financement de projets. En 2005, la Banque africaine de développement (BAfD) a accordé au Niger une aide budgétaire de 18 millions de dollars. Enfin, au titre du 9<sup>e</sup> Fonds européen de développement (FED, 2000-07), le Niger bénéficie de programmes indicatifs nationaux (PIN) à hauteur de 211 millions d'euros (contre 136 millions pour le 8<sup>e</sup> FED 1995-2000).

Selon la Banque mondiale, la dette extérieure du Niger s'élevait à 1.949 milliard de dollars fin 2004, en hausse de 6.5 pour cent par rapport à 2003. Cet endettement, à long terme et concessionnel, contracté à hauteur de 81.5 pour cent auprès de créanciers multilatéraux, représentait 69.7 pour cent du PIB en 2004 contre plus de 90 pour cent trois ans plus tôt. Le point d'achèvement de l'initiative PPTE (pays pauvres très endettés) renforcée a été atteint le 12 avril 2004. La totalité de la dette du Niger à l'égard du Club de Paris (197 millions de dollars) a été annulée le 12 mai 2004. À la suite de la décision des chefs d'État du G8 de juillet 2005, le Niger devait bénéficier de l'annulation de sa dette vis-à-vis des institutions multilatérales.

Le Niger est admissible à l'IADM, à l'instar de 16 autres pays (dont 12 pays africains) qui ont atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE et sont automatiquement admissibles. Le montant de l'allègement au titre de l'IADM viendra en déduction des allocations pays de l'Association internationale pour le développement (AID), ce qui va se traduire par une baisse des nouveaux financements d'un montant égal à l'allègement de la dette au titre de l'IADM. Ce mécanisme vise à contrer les dangers moraux et les

préoccupations en matière d'équité que génère habituellement une annulation de dette.

Pour 2007-08, le gouvernement s'engage à observer une politique prudente de gestion de la dette en recourant essentiellement aux financements concessionnels et en ne contractant ni ne garantissant aucune dette extérieure à court terme.

## Questions structurelles

### Développements récents

Les développements structurels sont caractérisés par une volonté manifeste de l'État nigérien de moderniser le pays avec l'appui de la communauté internationale et des institutions de développement. En dépit de son enclavement géographique, le pays consent des efforts qui, à terme, contribueront de façon significative à l'amélioration de l'économie.

En ce qui concerne les infrastructures routières, le groupe de la BAfD a approuvé le 27 octobre 2006 un prêt et un don d'un montant total de 41.07 millions de dollars pour financer le projet d'aménagement de la route Dori-Téra et de facilitation du transport sur le corridor Ouagadougou-Dori-Téra-Niamey. L'objectif du projet est d'améliorer le niveau de service du réseau routier communautaire structurant en vue de promouvoir les échanges commerciaux sur les corridors d'intégration dans l'espace Cedeao/UEMOA et d'encourager ainsi les échanges commerciaux entre États dans la région du Liptako-Gourma, de réduire le coût général des transports transfrontaliers et de contribuer à réduire la pauvreté dans la région. Pour atteindre ces objectifs, il est prévu de construire 91 km de route en bicouche entre Dori et Téra, avec une chaussée de 7 m de large et deux accotements de 1.5 m de large chacun, d'aménager 22 km de voiries urbaines connexes en bicouche avec une chaussée de 7 m de large et des accotements de 1,5 m chacun, dont 11 km dans la ville de Dori et 11 km dans la ville de Téra et, enfin, de connecter 60 km de pistes rurales aménagées à la route principale. Le prêt de la BAfD, d'un montant de 12,71 millions d'unités de compte

(UC) (18.76 millions de dollars), et le don de 15,11 millions d'UC (22.31 millions de dollars américains) financeront 90 pour cent du coût total du projet. Le gouvernement du Burkina Faso, le Niger et l'UEMOA financeront le reliquat de 10 pour cent. En outre, la République populaire de Chine a décidé de financer la construction d'un deuxième pont sur le fleuve Niger à Niamey. Aux termes de l'accord de réalisation du projet signé le 18 juillet 2006, la Chine a octroyé une enveloppe de 20 millions de yuans (1 980 millions d'euros) et un prêt sans intérêt de 30 millions de yuans (2 977 millions d'euros) pour financer la construction de ce deuxième pont sur le Niger. Le pont Kennedy, construit par les États-Unis dans les années 1970, est le seul passage existant pour se rendre du centre de Niamey à la rive droite du fleuve, qui abrite de nombreux quartiers et plusieurs institutions, dont l'unique université du pays. Il est également incontournable pour les voyageurs désirant se rendre au Ghana et au Bénin (via le Burkina Faso), dont les ports maritimes sont indispensables au désenclavement du Niger. Étroit et vétuste, le pont Kennedy est victime d'embouteillages colossaux aux heures de pointe. En 2005, les chantiers liés à l'organisation des 5<sup>e</sup> jeux de la francophonie organisés à la fin de l'année ont accéléré le développement des infrastructures routières. L'amélioration des routes contribuera inéluctablement au renforcement de la sécurité alimentaire, en facilitant l'accès des pauvres aux infrastructures socioéconomiques pour la commercialisation du surplus agricole.

Le programme de privatisation a pris du retard malgré la création de la commission nationale des appels d'offres en 2004. S'agissant de la Nigelec (électricité), le gouvernement a retenu un schéma de privatisation prévoyant la cession de 51 pour cent du capital sous la forme d'une concession unique de 25 ans. En ce qui concerne la Sonidep (produits pétroliers), après un premier appel d'offre infructueux en 2003, seuls 6.9 pour cent du capital ont été cédés en avril 2004 à des membres du Groupement nigérien de distributeurs de produits pétroliers (GNDPP – distributeurs locaux). Devant la lenteur du processus, les autorités nigériennes ont décidé en 2005 de revoir la stratégie de privatisation de ces deux entreprises avec l'aide de la Banque mondiale.

Les réformes structurelles sont axées sur la mise en œuvre d'un plan d'action prioritaire élaboré à l'issue de la revue des dépenses publiques et de la responsabilité financière (*Public Expenditure Management and Financial Accountability Review* - PEMFAR). Elles portent également sur la restructuration du secteur financier, qui devrait aboutir à la scission de l'Office national des postes et de l'épargne en deux entités chargées de la gestion des activités postales d'une part, et des services financiers d'autre part. En outre, le processus de désengagement de l'État du capital du Crédit du Niger se poursuit.

Dans le domaine des réformes du secteur public, le gouvernement nigérien a décidé d'expérimenter depuis octobre 2006, et ce pour deux ans, le système de journées continues de travail dans les administrations publiques et parapubliques, les collectivités territoriales et les entreprises publiques et privées. Cette initiative vise à redynamiser l'administration par la rationalisation du temps de travail et l'amélioration de la productivité et du rendement du secteur public.

Il a été annoncé depuis juillet 2006 que le Niger devait bénéficier d'un prêt de 19.23 millions de dollars (15.1 millions d'euros) du groupe de la Bafd en vue de financer un projet de valorisation des eaux pour l'agriculture dans le sud-ouest du pays. D'une durée de cinq ans, ce projet dans les régions de Dosso et de Tillabéri vise à assurer une meilleure maîtrise des eaux en réalisant notamment dix ouvrages hydro-agricoles, et prévoit également de renforcer douze autres ouvrages. Il doit permettre de développer 1 200 ha de cultures de décrue et 680 ha de cultures irriguées et de régénérer près de 9 500 ha de terres dégradées.

### **Accès à l'eau potable et à l'assainissement**

Le Niger est un pays vaste et aride situé dans la zone sahélo-soudanienne (avec des précipitations ne dépassant pas 800 mm par an). Les eaux de surface, principalement constituées par le fleuve Niger, sont relativement importantes, même si elles ne sont exploitées qu'à hauteur de 1 pour cent. Environ 20 pour cent des eaux souterraines renouvelables sont exploitées, avec des contraintes techniques fortes dans certaines régions

(les nappes productives sont profondes et donc coûteuses à atteindre). À l'échelle du pays, le bilan du Niger en matière de ressources en eau est globalement positif.

Du point de vue institutionnel, les directions les plus actives en matière de gestion de l'eau et d'assainissement sont le ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte contre la désertification (MHE/LCD), la Direction des ressources en eau (DRE), la Direction des travaux neufs (DTN), la Direction des inventaires et de la gestion des ouvrages hydrauliques (Digoh) et la Direction des infrastructures hydrauliques (DIH), chargée de l'alimentation en eau potable sur l'ensemble du territoire en dehors des centres urbains, la Direction de l'environnement (DE), la Direction des études et de la programmation (DEP) et le Bureau d'évaluation environnementale et des études d'impact (BEEEI). Le MHE/LCD assure la tutelle de la mise en œuvre du programme hydraulique national (PHN) en collaboration avec les autres ministères concernés.

Le respect des normes de qualité, l'arbitrage des conflits entre les acteurs et la défense des intérêts des consommateurs relèvent de l'Autorité de régulation multisectorielle (ARM), un organisme paritaire indépendant de l'État. Selon les lois de décentralisation, les communes sont théoriquement compétentes sur l'eau et l'assainissement, mais la décentralisation avance lentement et elles sont encore très peu impliquées. En dehors du périmètre d'activité de la Société du patrimoine des eaux du Niger (SPEN) et de la Société d'exploitation des eaux du Niger (SEEN), l'essentiel du service de l'eau est assuré par des associations d'usagers ou des comités villageois de point d'eau. Les capacités à développer au niveau local sont énormes. Si certaines communes urbaines peuvent commencer à prendre la responsabilité du service de l'eau et de l'assainissement, les communes rurales resteront longtemps absentes du secteur.

Le prix de l'eau a augmenté depuis 1999, passant de 196 francs CFA (tarif moyen par m<sup>3</sup>) en 1999 à 244 francs CFA en 2005. Sur la même période, le tarif appliqué à la tranche sociale, qui concerne les bornes-fontaines et les ménages les plus démunis, a augmenté de 10.43 pour cent, de 115 à 127 francs CFA. Pour

l'administration, la hausse se situe à 42.4 pour cent, tandis que le tarif applicable aux industries et aux commerces a augmenté de 39.45 pour cent. Ces hausses de prix visent, d'une part, à résorber le déficit financier de la Société nationale des eaux (SNE) évalué à quelques 5 milliards de francs CFA et, d'autre part, à réaliser des investissements pour améliorer la qualité du service et assurer l'accès du plus grand nombre à l'eau potable. Cette tendance à la hausse devra se poursuivre pour que la SPEN puisse conforter son équilibre financier.

En zone urbaine (une cinquantaine de villes), le taux de couverture en eau potable est estimé à 70 pour cent et environ 60 000 familles sont connectées au réseau de distribution. Dans le reste du pays (le milieu rural et les petites villes non desservies), le taux de couverture est estimé à 50 pour cent en moyenne (estimation 2004 du Secrétariat international de l'eau indiquée dans le Livre bleu). Le taux d'accès à l'eau potable au niveau national serait donc d'environ 59 pour cent, ce qui représente 6.7 millions d'habitants exclus du service. S'agissant de l'assainissement, le taux d'accès dépend du niveau de service considéré : dans les grandes villes, la plupart des familles ont accès à un dispositif d'assainissement, mais il est rarement « amélioré » (il s'agit en général de latrines traditionnelles), tandis qu'en milieu rural, le taux d'équipement des familles est très faible, quelle que soit la technologie considérée. On estime que seulement 15 pour cent des Nigériens ont accès à un assainissement correct, avec de très fortes disparités entre le milieu rural et les grandes villes.

Pour attendre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en matière d'accès à l'eau potable, le taux de couverture à l'horizon 2015 devra être de 80 pour cent. En ce qui concerne l'assainissement, il faudra atteindre un taux de couverture national de 50 pour cent, ce qui suppose la construction d'environ 400 000 latrines familiales et publiques.

Le 18 juillet 2006, la Banque mondiale a annoncé un financement additionnel de l'AID de 10 millions de dollars pour étendre le Projet sectoriel eau (commencé en 2001) en vue de réhabiliter les systèmes de distribution d'eau dans les petites villes du Niger. En mai 2006, l'Arabie Saoudite a accordé au Niger une

enveloppe de 3 milliards de francs CFA (plus de 4.5 millions d'euros) pour financer la construction et la réhabilitation d'une centaine de forages d'eau potable dans trois régions. Un précédent programme d'un coût estimé à 11.3 milliards de francs CFA (plus de 17 millions d'euros) entièrement financé par l'Arabie Saoudite avait permis la réalisation de 800 puits modernes dans plusieurs zones rurales du Niger.

Les investissements programmés par des bailleurs de fonds pour la période 2001-07 sont estimés à environ 98 milliards de francs CFA, soit 23.3 millions de dollars par an. Ces investissements se répartissent en 12.5 millions de dollars pour l'hydraulique urbaine, 10.5 millions de dollars pour l'hydraulique rurale et 0.36 million de dollars pour l'assainissement en milieu urbain. Une analyse de ces chiffres montre que l'investissement nécessaire pour atteindre les OMD (estimé à 36 millions de dollars par an, soit près de 2 pour cent du PNB) est plus ou moins assuré en ce qui concerne le milieu urbain, mais seulement aux deux tiers pour le milieu rural. En revanche, très peu de moyens sont prévus pour atteindre les OMD en matière d'assainissement, que ce soit en zone rurale ou urbaine, retard qu'il sera de plus en plus difficile de rattraper. L'État et les bailleurs de fonds devraient donc concentrer leurs efforts sur l'assainissement.

Le secteur de l'eau potable a fait, surtout depuis 2001, l'objet de réformes comprenant trois composantes : *i*) la privatisation de la SNE par la création d'un partenariat entre le secteur public et un opérateur privé. L'approvisionnement en eau des centres urbains relève désormais de la SPEN, tandis que l'exploitation, le transport et la distribution d'eau potable sont confiés à la SEEN, société privée ; *ii*) la mise en place du Projet sectoriel eau, avec un financement de 76 millions de dollars. Ce projet vise à réhabiliter les installations de production et de distribution d'eau potable dans les centres urbains et semi-urbains et à accroître leurs performances techniques ; *iii*) le rétablissement de l'équilibre financier du sous-secteur afin d'assurer son autonomie financière.

La production du secteur augmente de 6 pour cent en moyenne depuis 2001, quoique certains centres

connaissent encore des difficultés d'approvisionnement en eau. Pour ces centres, des solutions consistant à réaliser des forages supplémentaires sont à envisager et le financement à rechercher.

Pour atteindre les OMD en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, le Niger doit relever plusieurs défis majeurs dont le plus important est l'amélioration du cadre institutionnel par le renforcement de l'articulation entre le secteur de l'eau et de l'assainissement avec le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP). Dans ce contexte, il faut solvabiliser la demande en eau et assainissement dans les collectivités locales (capacité des populations à payer le service rendu) afin de garantir sa pérennité.

## Contexte politique et développement des ressources humaines

La scène politique au Niger a été récemment marquée par des tensions entre le Président Mamadou Tandja et le Premier ministre Hama Amadou. Ce dernier a annoncé sa candidature aux élections présidentielles de 2009, année marquant la fin du mandat présidentiel en cours. Des désaccords politiques pourraient résulter de cette déclaration et affecter l'unité dans le fonctionnement du gouvernement mis en place, d'autant que M. Tandja a dû sa réélection en 2004 au soutien d'autres partis politiques – en particulier la CDS (Convention démocratique et sociale) – qui se sont vu attribuer des postes au sein du gouvernement. Quant au Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme (PNDS), principal parti de l'opposition, sa cote de popularité pourrait bénéficier des retombées politiques de la crise alimentaire qui a sévi dans le pays en 2005 et des troubles sociaux qui ont suivi.

Des ONG et associations nigériennes ont appelé à l'opération « pays mort » en août 2006, la deuxième en un mois, pour dénoncer les conditions de vie et les difficultés d'accès de la population aux services sociaux. Ce mouvement avait été programmé par la Coalition contre la vie chère au Niger, qui regroupe plusieurs ONG, associations et syndicats locaux et par la



Coordination démocratique de la société civile du Niger (CDSCN). Ces deux organisations ont déjà lancé plusieurs grèves et manifestations en 2006, ainsi que des journées « ville morte » le 22 mars et le 6 juillet derniers pour exiger une baisse d'au moins 35 pour cent des prix des hydrocarbures, une diminution d'au moins 50 pour cent des frais médicaux et de scolarité et une réduction d'au moins 40 pour cent des prix de l'eau et de l'électricité. En juillet 2006, un comité chargé de négocier avec ces organisations a été mis en place. Le 29 juillet, la CDSCN a annulé une opération « ville morte » à Niamey pour éviter des affrontements avec les militants de la coalition des partis au pouvoir, qui organisait le même jour une marche de soutien au régime rassemblant des dizaines de milliers de personnes. Toutes ces marches et grèves en juin et juillet 2006 pour protester contre la flambée des prix et la réduction des services publics marquent aussi bien la désapprobation des politiques mises en place que les difficultés auxquelles le pays est confronté en raison de son faible niveau de développement. Ces remous sociaux n'affectent cependant pas sérieusement la stabilité du régime en place. Le rôle de l'opposition devra toujours être caractérisé par le respect de l'intérêt supérieur de la cohésion sociale au Niger.

La situation alimentaire est en amélioration par rapport à la même période de l'année précédente, mais selon les dernières informations fournies par le Système d'alerte précoce au mois d'août 2006, il subsiste des poches localisées d'insécurité alimentaire. Au 2 septembre 2006, 32 zones en situation alimentaire relativement calme et 28 zones en situation alimentaire préoccupante étaient recensées. Ces dernières se répartissent dans les départements de Tillabéri, Dosso, Zinder, Tahoua, Maradi et Agadez. Au total, 839 357 personnes sont dans une situation alimentaire préoccupante, caractérisée par la consommation d'aliments de pénurie, la vente d'équipements de production et la réduction du nombre de repas journaliers.

S'agissant de la situation nutritionnelle, les résultats préliminaires de l'Enquête démographique et de santé (EDSN/MICS III) 2006 indiquent que les taux de malnutrition chronique et aiguë chez les enfants de

moins de cinq ans sont de respectivement 50 pour cent et 30 pour cent, des chiffres supérieurs à ceux de la même enquête réalisée en 2000, où ils étaient de 39.6 pour cent et 14.1 pour cent. Par ailleurs, la 36<sup>ème</sup> semaine épidémiologique a été marquée par une augmentation des admissions dans certains centres de récupération nutritionnelle. Sur cette même période, le Système national d'information sanitaire a enregistré un total cumulé de 117 788 enfants de moins de cinq ans dont 11 730 souffraient d'une forme grave de malnutrition. Pour faire face à cette situation alimentaire et nutritionnelle, le gouvernement et les partenaires ont pris plusieurs mesures de prévention et d'atténuation. Il s'agit entre autres : *i)* de la prise en charge des cas de malnutrition dans les centres de récupération nutritionnelle, *ii)* de la distribution ciblée d'aliments de complément aux enfants à risque, *iii)* de la vente de céréales à prix modéré, de la distribution gratuite ciblée de vivres et *v)* des stratégies « travail contre nourriture » et « argent contre nourriture ». Afin d'améliorer la prise en charge nutritionnelle des enfants, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a formé 48 formateurs régionaux en 2006 et mis à la disposition des centres de récupération nutritionnelle intensive (Creni) et des centres hospitaliers régionaux de Maradi, Tahoua et Zinder, des trousseaux pédiatriques pour la prise en charge des malnutris.

Les problèmes de santé du Niger sont communs à toute l'Afrique de l'Ouest : malaria, tuberculose et diarrhée figurent au premier rang des maladies mortelles. Mais au Niger, ces problèmes sont compliqués par la malnutrition, qui touche chaque année près de 50 pour cent de la population. La rougeole, le choléra et la maladie du sommeil sont encore très répandues dans certaines régions du pays. Selon l'indice de développement humain des Nations unies, le Niger ne compte que trois médecins pour 100 000 habitants, et 16 pour cent seulement des 600 000 nouveau-nés nigériens naissent dans un établissement hospitalier. En outre, 20 pour cent de ces enfants pourraient mourir avant l'âge de cinq ans et dans un cas sur deux, le décès serait dû à la malaria. En avril 2006, le gouvernement nigérien a voté une loi instaurant la gratuité de l'accès aux soins de santé pour les femmes enceintes et les enfants de moins de cinq ans. Le gouvernement travaille



aussi à la création d'un fonds social pour financer son programme de soins de santé gratuits, mais il se heurte au manque de fonds. Actuellement, une consultation et un traitement coûtent 500 francs CFA pour un enfant et 1 000 francs CFA pour un adulte. Ces sommes sont élevées pour les populations d'un pays considéré comme l'un des plus pauvres au monde. Les autorités nigériennes ont alors élaboré des programmes de soins de santé et de lutte contre la malnutrition qui, d'après les statistiques du gouvernement, touche chaque année plus de la moitié de la population. Selon l'OMS, les dépenses publiques de santé du gouvernement nigérien s'élèvent à cinq dollars par habitant. Bien que ce chiffre

soit inférieur au minimum de 35 dollars par habitant que l'OMS estime nécessaire pour des services de santé de base dans les pays pauvres, les dépenses de santé représentent 12 pour cent du PIB du pays. Ainsi, le Niger est en Afrique de l'Ouest le pays qui investit le plus dans le domaine de la santé publique. Dans l'ensemble, on peut affirmer que les graves problèmes de santé publique auxquels le Niger est confronté font désormais partie des préoccupations des autorités politiques du pays, mais force est de constater que le manque de fonds les empêche de réaliser de réels progrès en matière de soins.